



**Direction Générale des Services**

Direction de la Culture

DC-Service patrimoine

Affaire suivie par : Emmanuelle Martinon  
Poste: 01 61 37 36 95

**2012-CG-3-3718**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER  
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DE  
LA PETITE SALLE DE L'ONDE À VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

**Code** C0502  
**Secteur** Aider communes et associations à renforcer l'attractivité de leurs offres culturelles,  
à gérer leur patrimoine  
**Programme** Renforcer la conservation, la valorisation et l'accessibilité du patrimoine yvelinois

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé				
Montant déjà engagé				
Montant disponible				
Montant réservé pour ce rapport	500 000 €	0 €		

AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
	250 000 €	250 000 €	

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide exceptionnelle de 500 000 € à la commune de Vélizy-Villacoublay, pour son projet d'aménagement de la petite salle de l'Onde, théâtre et centre d'art au rayonnement régional, dont le coût s'élève à 2 300 000 € H.T.

Avec 30 000 spectateurs et 8 000 visiteurs d'expositions accueillis au cours de la saison 2010-2011, le théâtre de l'Onde participe au dynamisme culturel du territoire. C'est un établissement structurant en termes de production et de diffusion artistiques. Il est partenaire des opérations culturelles du Département comme « Balades en Yvelines », « Odyssées en Yvelines » ou « Parcours chorégraphique ».

Soutenu par l'Etat, la Région, le Département, avec lesquels il a signé une convention triennale, il figurait dans la liste des équipements culturels structurants du Plan exceptionnel départemental d'aide aux collectivités 2007-2010, aujourd'hui achevé.

Le bâtiment de l'Onde présente une architecture audacieuse de granit et de métal à la forme courbe qui est l'œuvre de Claude Vasconi, créateur de la Filature de Mulhouse, du Corum de Montpellier, du Centre Paris-Berlin. Il rassemble différents équipements, espaces de travail et d'accueil du public :

- une grande salle de spectacles de 660 places,
- un centre d'art labellisé par l'Etat : le Micro-Onde,
- une école de musique avec un auditorium, des studios d'enregistrement et des salles de cours,
- un espace de restauration.

Une petite salle voisine de la salle principale, construite dès l'origine en vue d'un équipement ultérieur, va être aménagée par la commune de Vélizy-Villacoublay et fait l'objet du présent rapport.

D'une capacité de 200 places, cette seconde salle modulable est pensée en complémentarité de la grande salle. Elle permettra d'accueillir :

- des artistes en résidences de création,
- des formes artistiques complémentaires de celles accueillies dans la grande salle,
- des présentations de travail d'amateurs en lien avec les artistes de la programmation.

Elle sera l'outil nécessaire pour que l'Onde devienne un lieu de création dans toutes les formes artistiques. Par ailleurs, le tramway, dont les travaux sont actuellement en cours, permettra à l'établissement de rayonner plus largement au niveau régional, ce qui constitue un atout supplémentaire.

Le coût de cet aménagement s'élève à 2 300 000 € H.T., comprenant notamment des travaux de gros œuvre, électricité, charpente, plomberie, menuiserie, machinerie et parquets scéniques, équipement audiovisuel, éclairage et gradins télescopiques.

La consultation des entreprises est en cours, le démarrage des travaux est prévu en novembre 2012 pour une durée de 11 mois.

Le Conseil régional d'Ile-de-France octroie une subvention de 461 785 € à cette opération, ce qui représente environ 20 % du montant des travaux H.T.

Ce projet n'a pu être pris en compte dans le cadre du Plan exceptionnel départemental d'aide aux collectivités 2007-2010, la Commune ayant sollicité le Conseil général un mois après l'échéance du dispositif, sur la base d'un dossier encore incomplet.

Ce dossier étant aujourd'hui complet, il vous est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de **500 000 €**, à la commune de Vélizy-Villacoublay pour l'aménagement de la petite salle de l'Onde, compte tenu de l'envergure de cet équipement culturel et de son rayonnement sur le territoire des Yvelines.

Une autorisation de programme de trois ans, d'un montant de 500 000 €, est créée spécifiquement pour cet aménagement.

Les modalités de paiement sont celles arrêtées par le Conseil général le 16 décembre 2011, dans le cadre de la délibération portant adoption du budget primitif pour 2012 : à savoir un acompte de 50% du montant de la subvention votée après réalisation de 50% du projet, le solde étant versé à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs.

Le Département conclura une convention avec le bénéficiaire, selon le document joint en annexe.

*En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*